

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 18366**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Finance, Contrôle, Comptabilité spécialité Banque des professionnels et management d'agences

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Lorraine, Ministère de l'Enseignement Supérieur	Président de l'Université de Lorraine, Recteur de l'Académie, chancelier des universités

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

313 Finances, banque, assurances, immobilier

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le chargé de clientèle "professionnels" a pour mission de conseiller et de développer un portefeuille de clients professionnels tels que : artisans, commerçants et professions libérales. Il les accompagne dans le développement de leur activité.

Le directeur d'agence est le représentant d'une banque au niveau local, à ce titre, il est à la fois responsable d'un point de vente et manager d'une équipe. Au quotidien, tout en gérant un portefeuille de clients, il met en oeuvre la stratégie commerciale de son établissement, encadre son personnel et veille au développement des compétences.

Les compétences sont :

- techniques : connaissance de segments de clientèles, connaissance des produits bancaires et financiers, connaissance de l'entreprise, connaissance de la fiscalité
- commerciales : relation directe avec la clientèle, objectifs commerciaux à remplir, savoir convaincre, savoir communiquer
- managériales : gestion et animation d'une équipe, gestion des compétences

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activité :

Banque

Type d'emplois accessibles :

Chargé d'affaires "professionnels"

Directeur d'agence

Codes des fiches ROME les plus proches :

C1203 : Relation clients banque/finance

C1204 : Conception et expertise produits bancaires et financiers

C1206 : Gestion de clientèle bancaire

C1207 : Management en exploitation bancaire

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Semestre 9 :

- environnement bancaire 9 ECTS
- marché des professionnels I 9 ECTS
- management I 6 ECTS
- techniques de vente 6 ECTS

Semestre 10 :

- marché des professionnels II 9 ECTS
- management II 6 ECTS
- gestion du patrimoine du professionnel 6 ECTS
- apprentissage et mémoire 9 ECTS

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Enseignants et professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26/01/84 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	Enseignants et professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26/01/84 modifiée sur l'enseignement supérieur)

Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE	X	Jury d'enseignants et de professionnels, selon composition votée par le Conseil d'administration de l'Université de Lorraine

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Autres certifications : Certification AMF	

Base légale

Référence du décret général :

arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002 relatif au diplôme national de master.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 2 juillet 2013 relatif aux habilitations de l'Université de Lorraine à délivrer des diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://insertion.univ-lorraine.fr>

Autres sources d'information :

www.univ-lorraine.fr>Etudier à l'UL>offre de formation

Université de Lorraine

Lieu(x) de certification :

Université de Lorraine

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Faculté de Droit Sciences Economiques et Gestion Nancy

Historique de la certification :

Remplacée par la fiche RNCP nationale n°32159